



Communiqué de presse

Plant certifié : le socle de toute la filière pomme de terre

Paris, le 16 janvier 2026

Contacts

Sylvain
HALFTERMEYER
Secrétaire Général de la
Section Plants de
pommes de terre
01 42 33 89 64
[sylvain.halftermeyer@
semae.fr](mailto:sylvain.halftermeyer@semae.fr)

Rosine DEPOIX
Chargée de relations
presse
01 42 33 88 29
rosine.depoix@semae.fr

La filière pomme de terre française doit une part non négligeable de ses performances à la qualité des plants certifiés. Proposer des plants quasi exempts de maladies, des lots homogènes et de nouvelles variétés plus compétitives passe toutefois par un processus pluriannuel exigeant, nécessitant des investissements et des coûts de production importants. La pérennité de la filière est cependant menacée par la fragilisation des conditions de culture et des moyens de production.

Une production hautement technique et des risques importants pour le producteur

La production de plants certifiés est strictement encadrée au niveau réglementaire pour garantir des lots de plants sanitaires irréprochables (tolérance 0 pour les bactéries de quarantaine et les nématodes, seuils de virus très bas...), tout en respectant un schéma de production très rigoureux. Le plant certifié mis sur le marché correspond à minima à la 5^e génération de tubercules issus d'un lot de boutures parfaitement saines produites dans un milieu de culture. Suivent 2 générations conduites sous serre insect-proof, puis plusieurs années en champ pour aboutir aux plants commercialisables.

La production de plants certifiés, exigeante en technicité, repose notamment sur :

- des rotations longues et strictes,
- des analyses sanitaires systématiques des parcelles avant implantation,
- des opérations manuelles lourdes et coûteuses (épuration, tri, etc.),
- un calibrage précis et un conditionnement spécifique,
- un stockage maîtrisé dans des entrepôts frigorifiés.

Les équipements de récolte, de calibrage, de conditionnement et de stockage sont la plupart du temps à la charge des producteurs, et 100 % des parcelles et des lots de plants font l'objet d'inspections et/ou d'analyses officielles (sanitaires, pureté et identité variétale). Tout lot de plant doit être officiellement certifié (avec passeport phytosanitaire) avant de pouvoir être commercialisé.

Sur les épaules du producteur de plants reposent donc une grande partie des risques liés à la production. Un dépassement des seuils sanitaires, par exemple de contaminations virales (souvent pour des causes indépendantes de la volonté du producteur) peut entraîner le déclassement ou le refus de lots et anéantir la rentabilité d'une campagne entière.



Récolte et calibrage de plants – Crédit : HZPC



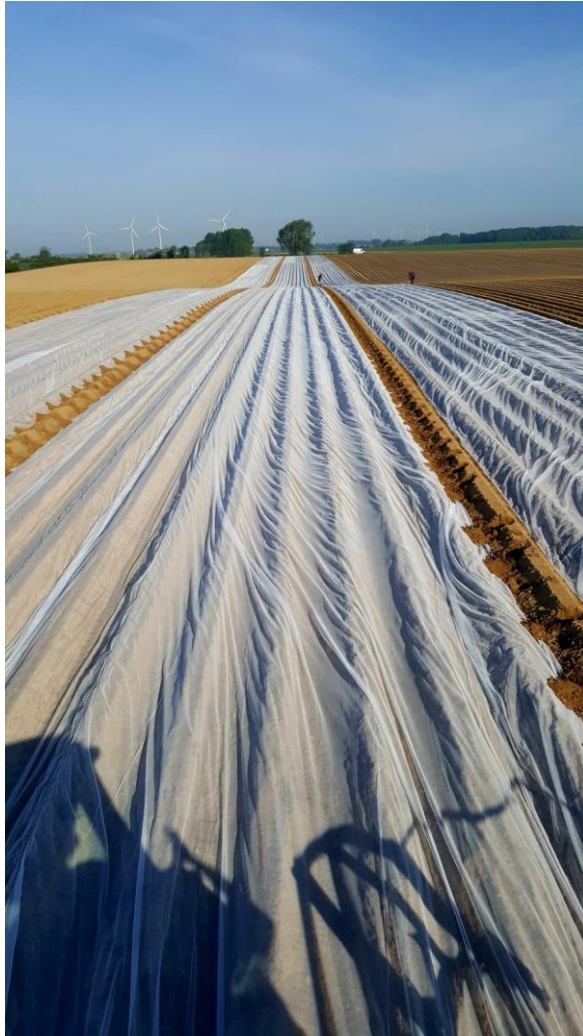
Station de calibrage de plants - Crédit : CAVAC

Dégradation des conditions de production

Les dernières années ont vu une recrudescence du parasitisme, en particulier des pucerons et cicadelles vecteurs de virus, qui profitent de l'interdiction progressive de solutions de lutte réellement efficaces. Cette évolution a des conséquences directes et lourdes, déjà visibles, sur les programmes de production, avec en particulier :

- une augmentation des taux de déclassements et de refus liés aux augmentations de taux de virus,
- une réorganisation nécessaire des programmes de production de souches.

Faute de solutions alternatives efficaces et bon marché pour lutter contre les parasites, la filière est contrainte à des investissements compensatoires lourds : réduction du nombre de générations (hausse des productions de boutures et des surfaces de production sous serre), filets insect-proof, paillage...



Protection sous filet d'une parcelle de plants - Crédit : HZPC

Le retour du virus de l'enroulement (PLRV) constaté en 2025 dans le Nord de la France est une alerte supplémentaire pour la filière. La protection insecticide reste aujourd'hui le seul moyen de lutte efficace contre ce virus, dans un contexte réglementaire qui ne tient pas compte des spécificités du plant de pomme de terre.

Recherche variétale et innovation : un investissement indispensable

Dans cette conjoncture difficile, les producteurs, collecteurs et obtenteurs jouent un rôle central dans la pérennité de la filière. Les budgets consacrés à la recherche fondamentale et appliquée sont colossaux, notamment pour anticiper la disparition progressive des solutions phytosanitaires.

La création variétale a déjà permis des progrès significatifs, comme en témoignent les moyennes de rendements des dernières années. Les producteurs ont pleinement bénéficié de ces avancées, qu'il s'agisse de

résistances accrues au mildiou, aux nématodes ou au virus Y ou de tolérance et adaptation à des contextes pédoclimatiques de plus en plus extrêmes.

Les défis sanitaires actuels imposent de poursuivre et d'intensifier ces efforts.

Préserver le socle d'une production française pérenne et compétitive

À travers la convention-type de multiplication, accord interprofessionnel respecté par tous les acteurs du plant, les contrats de production de plants sont encadrés afin notamment de respecter les obligations de la loi EGAlim. Néanmoins, il est primordial de prendre conscience du rôle central de la filière plants sur la pérennité de la pomme de terre française et de l'importance d'assurer une juste rémunération aux producteurs de plants. **L'exemple de l'année 2024 est emblématique : 2 années de forte inflation sans ajustement des prix du plant avaient entraîné une baisse des surfaces en plants et conduit à de fortes tensions sur le marché.**

Les conséquences d'une fragilisation de la filière plants peuvent donc être dramatiques, tant au niveau du marché que sanitaire :

- Réduction des volumes sur le marché, offre variétale moins riche, calibres moyens non garantis, etc.,
- Dépendance accrue aux plants importés, répondant à des normes moins exigeantes que le plant certifié français,
- Augmentation potentielle de la production de plants fermiers non contrôlés augmentant le risque sanitaire sur le territoire et diminuant le potentiel de production.

Fragiliser ce socle, c'est mettre en péril l'ensemble de la production française.

À propos de SEMAE

SEMAE, l'interprofession des semences et plants, représente l'ensemble des acteurs de la filière soit 61 fédérations et associations professionnelles. Elle les accompagne afin de leur permettre de répondre aux enjeux alimentaires, climatiques, économiques et sociétaux.

Au sein de SEMAE, la Direction de la qualité et du contrôle officiel des semences et plants est chargée de l'exécution des missions de service public et a la charge de faire appliquer les règlements techniques du ministère de l'Agriculture concernant la production, le contrôle et la certification des semences et des plants.

La filière semences et plants française est une filière d'excellence et compétitive, elle est le 1er producteur européen (370 000 ha) et le 1er exportateur mondial hors potagères (2,3 milliards €).